

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR LE

PATRONAGE DES LIBÉRÉS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

PAR LE DÉCRET DU 4 NOVEMBRE 1875

RUE DE L'UNIVERSITÉ, 174

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 6 MARS 1907

COMPTE RENDU

DE L'ANNÉE 1906

PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME DE PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

13, QUAI VOLTAIRE, 13

—
1907

AVIS IMPORTANT

La Société générale pour le patronage des libérés étant reconnue d'utilité publique, par décret du 4 novembre 1875, a qualité pour recevoir tous dons et legs.

Afin de guider les personnes qui désireraient faire bénéficier notre Société de leurs libéralités, nous donnons ci-dessous la formule dans laquelle elles peuvent le faire :

Je donne ou je lègue à la Société générale pour le patronage des libérés, dont le siège est à Paris, une somme de _____, nette des droits d'enregistrement et de mutation.

Les dons en nature, tels que vêtements, linge, chaussures, etc., neufs ou hors d'usage, pour hommes ou pour femmes, sont reçus avec reconnaissance au siège de la Société, 174, rue de l'Université.

175m
F 90 132

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR LE

PATRONAGE DES LIBÉRÉS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

PAR LE DÉCRET DU 4 NOVEMBRE 1875

RUE DE L'UNIVERSITÉ, 174

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 6 MARS 1907

COMpte RENDU

DE L'ANNÉE 1906

PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME DE PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

13, QUAI VOLTAIRE, 13

1907



FONDATEUR.

M. DE LAMARQUE, Ex-chef de bureau à l'Administration pénitentiaire.

PRÉSIDENT HONORAIRE DE LA SOCIÉTÉ :

M. Léon LEFÈBRE, membre de l'Institut, ancien sous-secrétaire d'Etat aux Finances.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

PRÉSIDENT :

M. BÉRENGER, sénateur, ancien vice-président du Sénat, membre de l'Institut, membre du Conseil supérieur des prisons.

VICE-PRÉSIDENTS :

MM. GOMOT, ancien ministre de l'agriculture, sénateur.
ALBERT RIVIÈRE, ancien magistrat.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL :

M. P. DE BOUTAREL, publiciste, chargé de la publication du compte rendu in extenso des séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques.

TRÉSORIER :

M. Rous, sous-chef de bureau en retraite au ministère de la Guerre.

MEMBRES DU CONSEIL :

MM. CLAIRIN, avocat, ancien conseiller municipal.
DEMARTIAL, conseiller à la Cour de Cassation.
MAURICE FAURE, sénateur.
GARÇON, professeur à la Faculté de Droit.
LEPOITTEVIN, professeur à la Faculté de Droit.
LORTAT JACOB, avoué honoraire.
MADRE, premier président honoraire.
EDOUARD MILLAUD, ancien ministre des travaux publics, membre du Conseil supérieur des prisons, sénateur.
Dr MOTET, membre de l'Académie de médecine.
JOSEPH REYNAUD, conseiller d'Etat, membre du Conseil supérieur des prisons.

Dames patronnesses :

M^{mes} AUDIN DU MÉNIL, rue Denfert-Rochereau, 54.
BOBIÈRE DE VALLIÈRE (Alfred), rue Las-Cases, 15.
GRANDMANGE, avenue de Clichy, 86.

Bureau central, rue de l'Université, 174.

Chef de bureau : M. PERRIN.

Asile des femmes, rue de Lourmel, 49.

Directrice : M^{me} JEAUCOUR.

Directrice de l'atelier de brochage : M^{me} SÉGUY.

Asile des hommes, rue des Cévennes, 25.

Fondation LAUBESPIN.

Directrice : M^{me} LASENNE.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR LE

PATRONAGE DES LIBÉRÉS

Assemblée Générale du 6 mars 1907

Présidence de M. BÉRENGER

SÉNATEUR

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

La séance est ouverte à 5 heures.

M. le Président donne la parole à M. Boutarel, secrétaire-général de la Société, qui lit le rapport suivant :

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans l'ordre matériel, l'année 1906 nous a été particulièrement favorable. Elle a vu nos recettes budgétaires en légère augmentation, et nos dépenses sensiblement diminuées par suite de la suppression de notre annuité au Crédit foncier et d'une régie mieux entendue que jamais de nos asiles et de nos ateliers.

Vous savez déjà quelles difficultés nous avons eu à surmonter, à l'occasion de l'expropriation de notre atelier de brochage. Le jury nous avait été très sympathique, puisqu'il avait porté à 77.000 francs l'indemnité de 20.000 francs que la Ville nous proposait. Mais cette somme, quelque importante qu'elle fût, n'aurait pas suffi, même à l'acquisition du terrain, pour un asile nous appartenant. C'est alors que notre propriétaire, M. le comte de Pimodan, voulut bien nous aider d'une participation de

40.000 francs, pour réédifier, sur son propre fonds, l'immeuble dont nous étions expulsés. Cette combinaison nous maintenait toujours à l'état de locataires; elle a été néanmoins notre salut, car elle nous a laissé, sur le prix de revient de notre construction, un excédent nous permettant d'envisager l'avenir avec sécurité. Notre épargne, en venant s'y joindre, à l'expiration de notre bail en 1921, nous permettra sans doute de nous constituer, en toute propriété, un asile des femmes aussi convenable que celui dans lequel nous venons de nous réinstaller. Notre trésorier vous fera connaître, tout à l'heure, les opérations ayant abouti à cet heureux résultat.

Il était à craindre que la diminution de nos dépenses budgétaires ne coïncidât avec un nombre de patronages en décroissance. C'est le contraire qui s'est produit. En 1905 nous avons eu 3,143 assistés; en 1906 nous en comptons 3,212. La différence est minime. Elle est cependant à prendre en considération, si l'on remarque qu'elle eût dû ne pas exister, en restant proportionnelle à des frais moins lourds que l'année d'avant.

Sur ces 3,212 patronnés, nous en comptons encore, cette fois, une bonne moitié ayant tiré profit de notre assistance. Vous en jugerez par le tableau suivant, où les patronages utiles sont détaillés.

Patronnés munis de passeports avec secours de route pour retourner dans leur pays.....	202
Réconciliés avec leurs familles.....	4
Entrés à l'hôpital.....	24
Admis à contracter un engagement militaire.....	6
Ayant trouvé du travail.....	771
Rapatriés par voies ferrées.....	3
Assistés sans bénéficier de l'asile.....	110
Disparus sans motifs.....	574
<hr/>	
Total.....	1,691

Pour les disparus sans motifs, il nous a été plusieurs fois objecté que rien ne nous autorisait à les regarder comme sortis

d'embaras. L'observation pourrait paraître fondée, si nous n'avions un point de repère, pour nous donner à penser qu'un départ inopiné ne doit presque jamais être sans avantage pour le fugitif. Nos libérés conditionnels, en effet, trouvent assez rapidement du travail, sans que nous ayons eu à intervenir pour les y aider. Il y a tout lieu de croire que, pour les libérés définitifs, il n'en est pas autrement : ce qui nous empêche d'en avoir la preuve directe, c'est qu'ils ne sont pas tenus, comme les conditionnels, de nous prévenir de ce qu'ils deviennent, en ne bénéficiant plus de l'asile.

Puisque nous en sommes aux libérés conditionnels, rappelons en peu de mots ce qu'ils ont été en 1906. La société a reçu, des détenus, 115 demandes d'intervention, sur lesquelles nous en avons rejeté 43. Sur le reste, l'administration pénitentiaire en a admis 42; et les conditionnels ayant bénéficié de cette admission ont pu ne séjourner que peu de temps à l'asile. En fin d'année ils avaient tous trouvé du travail.

L'année précédente, ce chapitre de nos opérations avait été plus actif : 185 demandes nous avaient été adressées, et l'administration pénitentiaire en avait admis 67. Presque tous ceux qui avaient été l'objet de cette faveur avaient aussi trouvé du travail en peu de temps. Ces fluctuations sont inévitables; elles ne dépendent que de la volonté des détenus, et de la conscience qu'ils ont de leur mérite ou de leur indignité.

Cette comparaison des deux exercices écoulés est toutefois intéressante, au point de vue de l'analogie à établir, dans la question des libérés définitifs disparus sans faire connaître le motif de leur départ : elle confirme la présomption énoncée plus haut.

A l'asile des femmes nous comptons 143 admissions. C'est un peu plus que l'année d'avant. Mais ici le nombre des assistées est moins à faire ressortir, que le grand progrès réalisé dans le bon ordre et la tenue de leur asile depuis sa réinstallation. L'hygiène, la salubrité, la commodité du service y sont désormais aussi bien assurées que possible.

C'est surtout dans l'atelier de brochage que cette meilleure disposition de locaux et du matériel a donné des résultats avantageux. Nous avons déjà parlé, l'an dernier, des changements apportés dans ce service. M^{me} Séguy, sa directrice, ou pour mieux

dire sa concessionnaire, n'a même pas atteint cette fois, dans sa part des dépenses, les 3.000 francs auxquels nous l'avions évaluée; et de plus ses affaires ont été assez actives pour lui assurer, en outre de ses dépenses personnelles, une petite épargne, qui, nous le désirons, ne fera que croître désormais, en proportion de son zèle et de son expérience.

Si ce n'est pas par émulation, c'est du moins par une heureuse coïncidence que l'atelier de ligots, dans le même exercice, a aussi progressé sensiblement. Nous voudrions, sans trop oser l'espérer, le voir persévérer dans cette voie. Le terrain qui lui est propre est plus mouvant qu'aucun autre. La concurrence continue à y être effrénée. C'est grâce à d'heureuses acquisitions de bois, que nous sommes parvenus à triompher de rivalités qui vont persister, malheureusement. Espérons néanmoins que la prévoyance et l'habileté de nos employés spéciaux sauront encore, pendant longtemps, conjurer, de ce côté, des difficultés trop insurmontables.

La philanthropie, messieurs, ne serait pas assez consolante, si, de temps à autre, elle ne pouvait constater qu'elle n'est pas toujours payée d'ingratitude. Cet encouragement manque rarement de nous survenir. Tous les ans il nous arrive des lettres de reconnaissance de patronnés qui, sans nous, seraient peut-être demeurés dans l'ornière, et dont, grâce à un accueil même temporaire, et à quelques indications qu'ils ont su mettre à profit, l'énergie s'est réveillée et a pu aboutir à une renaissance de leur condition matérielle et de leur valeur morale. Nous avons eu, en 1906, plusieurs de ces récompenses de nos peines, auxquelles sont venues se joindre des réussites non moins intéressantes chez des pensionnaires de l'asile des femmes, entrées là sans ressources, presque en haillons, ignorant toute profession, et qui, au bout de quelques mois d'apprentissage, en sont sorties mieux vêtues, sachant un métier capable de les faire vivre, et en possession d'un pécule de 70 à 100 francs parfois, leur permettant d'attendre un salaire permanent. C'est peu de chose qu'une pareille somme pour ceux qui n'ont jamais connu la détresse; mais, pour une malheureuse qui s'est vue en proie au dénûment le plus absolu, c'est l'espoir qui renaît, et bientôt le salut après des jours de malheur qui semblaient ne pas devoir finir.

Le seul côté décevant de notre œuvre, c'est le vagabondage voulu et invétéré qui vient toujours, dans une forte proportion, faire appel à notre aide en se déguisant d'intentions louables, mais, en fait, n'obéissant à d'autre mobile qu'à celui d'user d'une hospitalité passagère. Cette partie peu intéressante de nos assistés n'a pas les mœurs du commun des hommes. Le malheureux qui s'y trouve mêlé ne songe guère au travail, il se fait presque gloire de ne l'avoir jamais pratiqué. Les asiles de nuit, Nanterre, les exodes ruraux pendant la belle saison, puis, l'hiver venu, un nouveau recours à notre sollicitude, pour recommencer, ensuite, le même cycle de stations errantes, voilà sa vie sans but, sans autre crainte que celle du Dépôt et du Parquet, et dans laquelle cependant il semble se complaire, puisqu'il ne cherche presque jamais à en sortir.

Mais là encore, messieurs, devons-nous considérer notre intervention comme absolument stérile? qui nous dit que, pour quelques-uns, l'exemple de l'activité qu'ils trouvent dans nos asiles, n'est pas le point de départ d'un changement d'existence? Combien de récidives ne sont pas conjurées par l'hospitalité de quelques jours que nous leur offrons! Ne fût-ce qu'à ce dernier point de vue, notre œuvre serait encore méritante, en contribuant au bon ordre de la rue, en montrant à des désœuvrés ce que le travail a de salubre, comment l'oisiveté est, la plupart du temps, une cause de tourments et de malheurs, et ce qu'il y aurait pour eux d'intérêt bien compris à ne pas y persévérer. A ces différents égards, l'assistance accordée même à des vagabonds ne saurait être regardée comme de la philanthropie mal entendue.

C'est en s'inspirant de toutes ces pensées, que notre personnel arrive aux heureux résultats qui viennent de vous être énoncés. Sachons-lui gré de son zèle à nous aider dans notre mission; et, comme toujours, adressons aussi nos remerciements aux pouvoirs publics et à nos souscripteurs, pour la sympathie qu'ils ne cessent de nous témoigner, et pour leur concours pécuniaire, qui ne nous fait jamais défaut.

M. Rous, Trésorier de la Société, fait ensuite connaître à l'Assemblée le compte financier de 1906.

Il s'exprime en ces termes :

MESDAMES, MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous faire connaître l'emploi de la somme de 117.000 francs, énoncée par notre Secrétaire général, et provenant tant de l'indemnité d'expropriation que de celle accordée par le propriétaire de l'asile de femmes, savoir :

Reconstruction de l'atelier et dépendances.....	70.105
Remboursement au Crédit Foncier.....	9.076
Dépenses de déménagement et amélioration du matériel.....	3.105
Total de la dépense..	82.286
Reste disponible..	34.714
Total égal..	117.000
Le reliquat de.....	34.714
augmenté de la somme de.....	14.711
qui a pu, sans difficulté, être prélevée sur les fonds de roulement, grâce aux excédents de recettes de ces dernières années, nous a permis d'acquérir 1.500 francs de rente 3 % pour la somme de	49.425
Il résulte de ces diverses opérations que les ressources annuelles se trouvent augmentées des intérêts de ladite rente. et de la somme qui était antérieurement affectée au paiement des annuités dues au Crédit foncier.....	487
Soit en tout.	1.987

Ce supplément contribuera sensiblement à mettre notre encaisse en mesure de satisfaire aux obligations qui incomberont à la

Société, lors de l'échéance de 1921, sur laquelle nous devons toujours avoir les yeux fixés.

Les opérations ordinaires financières de l'exercice 1906 se résument ainsi qu'il suit :

RECETTES

Expatriations et rapatriements.....	8.65
Subventions et quêtes.....	47.470.20
Intérêts d'un titre de rente.....	1.125 »
Atelier de ligots.....	23.743.75
Total..	72.347.62

DÉPENSES

Expatriations et rapatriements.....	27.50
Administration (personnel, fournitures de bureau et correspondance).....	7.013.20
Asile des femmes.....	11.646.70
Asile Laubespain.....	14.879.45
Atelier de brochage.....	2.503.70
Atelier de ligots.....	22.035.85
Frais généraux.....	5.881.84
Total..	63.988.24

Les recettes sont en excédent de 8.359.38. Ce chiffre exceptionnellement élevé pourrait faire naître des espérances trop difficiles à réaliser ; aussi croyons-nous, dès à présent, devoir faire des réserves sur les résultats des exercices à venir et notamment de celui en cours qui aura à supporter des charges dont a été exempt celui de 1906.

Nous vous prions de vouloir bien autoriser de porter au capital l'excédent des recettes dont il s'agit.

Avant de lever la séance, M. Bérenger, président, résume ainsi qu'il suit la marche de la Société, depuis sa fondation (1870) :

MESDAMES ET MESSIEURS,

Il est bon, dans l'accomplissement des devoirs difficiles, de relever sans se lasser ce qui peut encourager et soutenir. Ça ravive le zèle, ça ranime la confiance et, ce qui est particulièrement nécessaire dans les œuvres analogues à celle qui réunit nos efforts, ça fortifie contre les déceptions inévitables qu'on y rencontre.

A ne considérer que notre seule association, il nous serait facile d'y trouver les motifs les plus sérieux de ce réconfort.

Fondée en 1870 pour étendre aux libérés adultes le patronage qui jusque-là n'avait existé que pour les enfants et les femmes, elle s'engageait dans une entreprise devant les difficultés de laquelle la philanthropie avait jusque-là reculé. Le problème était double. Le libéré d'âge mur, celui surtout que plusieurs condamnations avaient frappé, était-il susceptible d'amendement ? Serait-il possible de vaincre les préventions si profondément enracinées qui lui fermaient généralement les ateliers ? C'était une rude expérience à tenter.

Ai-je à vous rappeler la défiance et l'incrédulité qui nous accueillirent d'abord, la difficulté d'obtenir les moindres concours, la résistance des patrons à recevoir nos protégés, l'insuffisance des premières ressources, les hésitations des libérés eux-mêmes, craignant de trouver dans l'assistance offerte comme une sorte de surveillance officielle survivant à la peine.

A peine quelques malheureux se hasardaient-ils à venir à nous, et pour chacun de ceux-là il fallait des efforts personnels, longs et multipliés, pour lui fournir un travail quelconque.

Une âpre persévérance a peu à peu surmonté tous ces obstacles. Voilà trente-sept ans que nous existons.

Il suffit de relever le nombre actuel des concours publics ou privés qui nous soutiennent, l'importance de nos budgets, le chiffre de nos assistés, les produits du travail, pour constater les plus décisifs succès.

Plus de cinq cents donateurs ou souscripteurs annuels nous entourent.

Nos budgets qui, en 1880, ne dépassaient guère encore 20.000 francs, ont à peu près quadruplé.

Le nombre annuel des patronnés a passé de 830, chiffre de cette même année 1880, à 3.200.

Le produit du travail soulage dans une mesure importante nos dépenses.

A d'autres points de vue, le progrès n'est pas moins manifeste.

Créé d'abord uniquement pour les hommes, nous avons étendu le patronage aux femmes. Nous leur avons créé un asile spécial, et nous les y retenons un temps suffisant pour qu'elles puissent y apprendre un métier, celui du brochage, qui peut, si elles y persévèrent, leur donner un sérieux instrument de travail et de ressources.

Enfin une combinaison heureuse, due aux sympathies que le jury d'expropriation nous a témoignées dans une circonstance qui eût pu être critique pour notre existence, nous a permis de nous installer dans des bâtiments neufs mieux appropriés aux besoins de notre industrie.

Nos efforts ont-ils produit quelque bien ? Ici, nous ne pouvons donner les certitudes des statistiques officielles ; suivre la population si variée dont le passage dans nos asiles est le plus souvent de si courte durée, dépasse nos moyens. Le patronage à porte ouverte — c'est-à-dire sans sélection aucune — qu'il est dans nos traditions de pratiquer, nous expose à recevoir beaucoup de non-valeurs, et aussi cette tourbe de spéculateurs éhontés, de vagabonds incorrigibles et de carottiers d'habitude, si bien peinte dans le rapport de M. le secrétaire général, dont l'hypocrisie vient nous escroquer les quelques jours d'hospitalité nécessaires pour démasquer leurs ruses.

Mais nos observations personnelles nous portent à penser qu'une moitié de nos patronnés tire un profit utile de notre assistance.

Il est d'ailleurs un point qui ne comporte pas d'hypothèse.

Sans remonter au delà de vingt-cinq ans, nos asiles ont reçu le chiffre presque invraisemblable de 70.647 libérés de l'un ou l'autre sexe, c'est-à-dire plus de 3.000 par an. Se représente-t-on ce qu'un pareil nombre de malheureux sans ressources eût ajouté à l'insécurité, à la criminalité, à la prostitution de la grande ville, s'ils avaient été lâchés sur elle, sans aucun secours à leur sortie de prison ?

Il est enfin des cas particuliers qui, de temps à autre, viennent nous apporter la certitude d'un sauvetage réellement opéré.

M. le secrétaire général vous parlait des témoignages de gratitude que nous apporte parfois notre correspondance.

Voici des faits plus précis encore :

Plusieurs de nos anciens protégés sont devenus nos souscripteurs reconnaissants et fidèles.

Je citais, il y a deux ans, au congrès de Patronage de Rouen, l'offre touchante d'un de nos hospitalisés, devenu patron après de longues années de persévérant labeur et d'irréprochable honneur, qui demandait à s'associer à notre œuvre en ouvrant ses ateliers à ceux dont il avait un moment partagé la misère.

Et ce matin même, par une coïncidence singulière, un ancien fonctionnaire de l'État, qu'une passion violente avait jeté dans le crime et qui, après une peine grave, avait trouvé auprès de nous un appui suffisant pour se reprendre et se relever, venait me voir. Après vingt ans d'âpre travail, il était arrivé à une situation honorable et lucrative. Réhabilité de droit, par l'effet d'une loi récente, il venait d'être inscrit sur les listes électorales et, dans sa joie d'avoir reconquis sa personnalité entière, il s'était souvenu de ceux qui l'avaient aidé, et apportait à notre Société un don de 100 francs. (*Applaudissements.*)

Il ne faut pas beaucoup d'actes semblables pour prendre son parti des plus pénibles déceptions.

Mais ce n'est pas seulement le spectacle de notre propre Société qui doit justifier notre zèle et notre persévérance, ce sont plus encore les progrès si considérables de l'idée du Patronage en France et l'extension si notable des institutions qu'elle y a créées.

Unanimement considérée aujourd'hui comme œuvre de préservation sociale, l'Assistance des Libérés a pris sa place pour une somme importante dans le budget de l'État et dans celui des départements. Elle est l'objet des préoccupations ministérielles, ainsi que de nombreuses et importantes circulaires en témoignent.

La loi désormais la consacre par un texte spécial et précis. C'est celle du 14 août 1885 qui traite à la fois de la libération conditionnelle, du patronage et de la réhabilitation, ces trois instruments primordiaux de relèvement.

D'autres textes y ont puisé leur principale inspiration. Telles sont la loi du 26 mars 1891 sur le sursis à l'exécution de la peine et toutes ces lois de l'enfance, celles du 24 juillet 1889, du 19 avril 1898, des 27-28 juin 1904, destinées soit à relever l'enfant de la chute, soit à l'en préserver.

D'autre part, quel admirable mouvement d'impulsion dans la création de nouvelles institutions de Patronage. Une statistique en portait le nombre en 1902 à quatre-vingts; vingt autres se

sont formées depuis. Et parmi elles, que d'œuvres touchantes ! Celles de l'enfance coupable ou abandonnée, celles des enfants traduits en justice, si répandues aujourd'hui, celles des jeunes détenus, des jeunes adultes et cette multitude d'asiles de préservation, de sauvetage ou de réhabilitation de la jeune fille, dues à la charité féminine.

Et au-dessus de tout cela, pour réunir en un faisceau plus puissant tous ces efforts épars, cette union des Sociétés de Patronage de France si utilement conçue pour coordonner, unifier et multiplier leur action.

Enfin, je n'aurai garde d'oublier ces congrès, tantôt internationaux, tantôt simplement français, dont l'effet est de généraliser les bonnes méthodes, de dissiper les défiances persistantes et de susciter de nouveaux zèles.

Voilà un ensemble de progrès propres à réjouir les amis du Patronage. Vous y puiserez assurément une nouvelle confiance dans l'utilité de nos efforts communs.

L'approbation des comptes, tels qu'ils ont été présentés par le Trésorier, est votée à l'unanimité.

Sont ensuite élus membres du Conseil d'administration :
MM. Bérenger, Demartial et Motet, membres sortants rééligibles.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

COMPTE MORAL ET FINANCIER

pour l'exercice 1906

I

Nombre des individus assistés en 1906

Patronnés restant à l'asile au 31 décembre 1905. 71 22 93
Admis dans le courant de l'année..... 2.998 121 3.119

TOTAUX..... 3.069 143 3.212

II

Résultats du Patronage

Patronnés munis de passeport avec secours de route pour retourner dans leur pays... 202 » 202
— Réconciliés avec leur famille..... » 1 1
— Entrés à l'hôpital..... 9 15 24
— Entrés dans un hospice de vieillards..... » » »
— Admis à contracter un engagement militaire..... 6 » 6
— Placés comme ouvriers ou employés..... 757 14 771
— Rapatriés par voies ferrées..... 2 1 3
— Renvoyés pour fautes disciplinaires..... 41 14 55
— Disparus sans motif..... 517 57 574
— Sortis de l'asile à l'expiration du délai accordé..... 1.355 11 1.366
— Arrêtés pour délits antérieurs..... 3 » 3
— Assistés sans bénéficier de l'asile..... 110 » 110
— Réhabilités..... » » »
— Restant aux asiles le 31 décembre 1906... 67 30 97

TOTAUX..... 3.069 143 3.212

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Patronnés restant à l'asile au 31 décembre 1905.	71	22	93
Admis dans le courant de l'année.....	2.998	121	3.119
TOTAUX.....	3.069	143	3.212
Patronnés munis de passeport avec secours de route pour retourner dans leur pays...	202	»	202
— Réconciliés avec leur famille.....	»	1	1
— Entrés à l'hôpital.....	9	15	24
— Entrés dans un hospice de vieillards.....	»	»	»
— Admis à contracter un engagement militaire.....	6	»	6
— Placés comme ouvriers ou employés.....	757	14	771
— Rapatriés par voies ferrées.....	2	1	3
— Renvoyés pour fautes disciplinaires.....	41	14	55
— Disparus sans motif.....	517	57	574
— Sortis de l'asile à l'expiration du délai accordé.....	1.355	11	1.366
— Arrêtés pour délits antérieurs.....	3	»	3
— Assistés sans bénéficier de l'asile.....	110	»	110
— Réhabilités.....	»	»	»
— Restant aux asiles le 31 décembre 1906...	67	30	97
TOTAUX.....	3.069	143	3.212

RÉPARTITION DES LIBÉRÉS PATRONNÉS

I. SUIVANT LEUR ORIGINE :

Nés à Paris ou dans le département de la Seine..... 968
Originaires des départements:

Ain..... 4	Report..... 483	Report..... 1080
Aisne..... 52	Gard..... 11	Nord..... 169
Allier..... 5	Garonne (Haute-).. 4	Oise..... 35
Alpes (Basses-)..... »	Gers..... 4	Orne..... 21
Alpes (Hautes-)..... 2	Gironde..... 18	Pas-de-Calais..... 86
Alpes-Maritimes..... 7	Hérault..... 4	Puy-de-Dôme..... 12
Ardèche..... 5	Ille-et-Vilaine..... 45	Pyrénées (Basses-).. 4
Ardennes..... 24	Indre..... 8	Pyrénées (Hautes-).. 1
Aube..... 20	Indre-et-Loire..... 18	Pyrénées-Orientales 7
Aude..... 8	Isère..... 34	Rhône..... 22
Ariège..... »	Jura..... 15	Saône (Haute-)..... 11
Aveyron..... 2	Landes..... 2	Saône-et-Loire..... 28
Bouches-du-Rhône.. 24	Loir-et-Cher..... 9	Sarthe..... 39
Calvados..... 4	Loire..... 25	Savoie..... 13
Cantal..... 28	Loire (Haute-)..... 3	Savoie (Haute-)..... 12
Charente..... 5	Loire-Inférieure.... 69	Seine-et-Marne..... 34
Charente-Inférieure. 4	Loiret..... 27	Seine-et-Oise..... 149
Cher..... 17	Lot..... 6	Seine-Inférieure... 152
Corrèze..... 8	Lot-et-Garonne... 5	Sèvres (Deux-)..... 5
Corse..... 2	Lozère..... 2	Somme..... 86
Côtes-du-Nord..... 29	Maine-et-Loire... 34	Tarn..... 1
Côte-d'Or..... 34	Manche..... 25	Tarn-et-Garonne... 1
Creuse..... 14	Marne..... 55	Territoire de Belfort 4
Dordogne..... 4	Marne (Haute-).... 9	Var..... 3
Doubs..... 40	Mayenne..... 49	Vaucluse..... 1
Drôme..... 2	Meurthe-et-Moselle 40	Vendée..... 5
Eure..... 38	Meuse..... 31	Vienne..... 38
Eure-et-Loir..... 32	Morbihan..... 19	Vienne (Haute-).... 21
Finistère..... 69	Nièvre..... 23	Vosges..... 17
		Yonne..... 25

A reporter.. 483 A reporter. 1080 TOTAL.. 3050

Colonies..... 6
Alsace-Lorraine..... 61
Étranger..... 56
Patronnés externes ou n'ayant pas fait connaître leur origine..... 39

TOTAL.. 3212

II. SUIVANT LEUR AGE :

Agés de 16 ans.....	25
— de 17 à 20 ans.....	260
— de 21 à 25 ans.....	256
— de 26 à 30 ans.....	418
— de 31 à 40 ans.....	892
— de 41 à 50 ans.....	751
— de 51 à 60 ans.....	454
Au-dessus de 60 ans.....	136
Age non connu.....	20

TOTAL.. 3212

III. SUIVANT LEUR LIEU DE DÉTENTION :

Prisons centrales	205
— départementales	1451
— de la Seine	1225
— militaires	8
Envoyés par la Préfecture de Police	245
Origines non connues et étrangers	51
Ont bénéficié de la loi de sursis	27

TOTAL.. 3212

LIBÉRÉS CONDITIONNELS

OPÉRATIONS DE 1906

I

Demandes :

Détenus ayant demandé l'assistance de la Société pour obtenir la libération conditionnelle.....

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Détenus ayant demandé l'assistance de la Société pour obtenir la libération conditionnelle.....	111	4	115
II			
Mouvement des demandes :			
Demandes rejetées par la Société.....	41	2	43
Demandes appuyées par la Société, sur lesquelles l'Administration pénitentiaire n'a pas fait connaître sa décision	30	»	30
Demandes appuyées par la Société et admises par l'Administration pénitentiaire.....	40	2	42
TOTAUX.....	111	4	115
III			
Résultats du Patronage :			
Libérés conditionnels ayant trouvé du travail... de 1905, ayant quitté l'asile en 1906 à leur libération définitive	40	2	42
— restant à l'asile au 31 décembre 1906.	»	»	»
Total des libérés conditionnels patronnés en 1906	40	2	42

TOTAUX.....

III

Résultats du Patronage :

Libérés conditionnels ayant trouvé du travail... de 1905, ayant quitté l'asile en 1906 à leur libération définitive

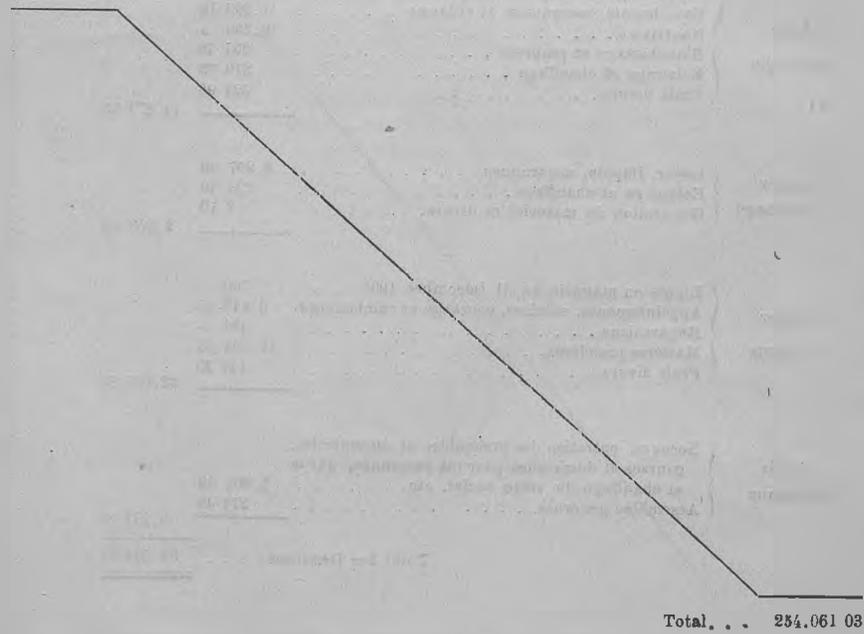
— restant à l'asile au 31 décembre 1906.

Total des libérés conditionnels patronnés en 1906

BILAN AU

ACTIF

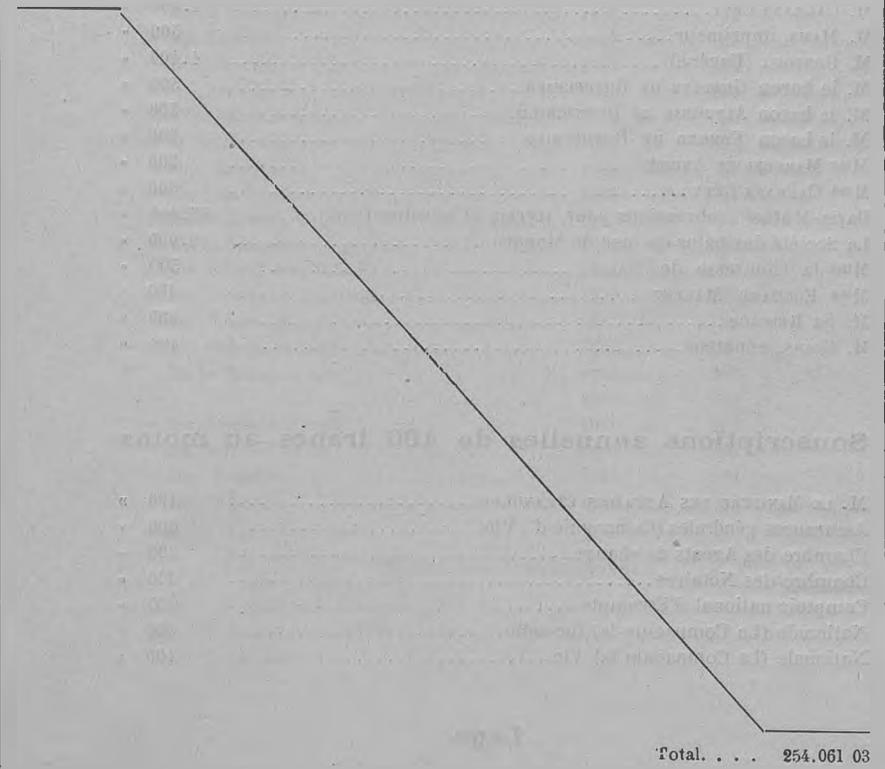
Espèces en caisse	3.725 26
Espèces en dépôt au Crédit Lyonnais	2.776 15
Espèces en dépôt au Crédit Industriel	5 448 95
Espèces en dépôt à la Caisse des Dépôts et Consignations*	393 22
1500 francs de rente 3 0/0 au cours de 95,25	47.625 »
Immeubles	137.559 45
Matériel du bureau et des Asiles	16.680 05
Valeur industrielle du brochage	32.000 »
Matières premières existant à l'atelier de ligots	566 »
Marchandises en magasin à l'atelier de ligots	821 »
Débiteurs de l'atelier de ligots	1.964 »
Débiteurs divers	4.501 95



31 DÉCEMBRE 1906

PASSIF

Pécules des libérés conditionnels	1.696 95
Pécules des femmes patronnées	73 55
Sommes dues aux fournisseurs	1.494 30
Créanciers divers	158 55
Capital au 31 décembre 1906	250.637 68



DONATEURS

(ARTICLE 5, § 2 DES STATUTS)

M. le comte DE LAUBESPIN, sénateur (pour la libération conditionnelle).....	Fr. 40.000 »
M. le comte de CHAMBRUN.....	15.000 »
M. DUFRESNE, sénateur.....	2.000 »
M. BONNARD.....	1.000 »
M. CALMANN LÉVY.....	1.000 »
M. MAME, imprimeur.....	500 »
M. BONToux (Eugène).....	1.100 »
M. le baron GUSTAVE DE ROTHSCHILD.....	500 »
M. le baron ALPHONSE DE ROTHSCHILD.....	500 »
M. le baron EDMOND DE ROTHSCHILD.....	500 »
M ^{me} MARGUERITE ANDRÉ.....	500 »
M ^{me} CALMANN LÉVY.....	500 »
Paris-Mutuel (subventions pour terrain et constructions).....	45.000 »
La Société des bains de mer de Monaco.....	2.000 »
M ^{me} la Comtesse de SALIS.....	500 »
M ^{me} EDOUARD MALLET.....	400 »
M. DE REINACH.....	600 »
M. GOUIN, sénateur.....	400 »

Souscriptions annuelles de 100 francs au moins

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.....	400 »
Assurances générales (Compagnie d') Vie.....	300 »
Chambre des Agents de change.....	200 »
Chambre des Notaires.....	200 »
Comptoir national d'Escompte.....	100 »
Nationale (La Compagnie la) Incendie.....	100 »
Nationale (La Compagnie la) Vie.....	100 »

Legs

Fondation MAISON. Fr. 1.157 87

SUBVENTIONS

De l'Etat.....	Fr. 36.000 »
» (Indemnité pour les libérés conditionnels).....	2.879 50
Du Conseil municipal de la Ville de Paris... 1906	Fr. 800 »
Du Conseil général du Calvados..... 1905	— 300 »
Du Cantal..... 1906	— 50 »
De la Côte-d'Or..... 1906	— 50 »
De la Dorgogne..... 1905	— 50 »
Du Doubs..... 1906	— 100 »
D'Eure-et-Loir..... 1906	— 25 »
Du Finistère..... 1906	— 200 »
D'Ille-et-Vilaine..... 1906	— 50 »
D'Indre-et-Loire..... 1906	— 25 »
Des Landes..... 1906	— 50 »
De Loir-et-Cher..... 1906	— 25 »
De la Loire..... 1906	— 25 »
De la Manche..... 1906	— 300 »
De Meurthe-et-Moselle..... 1906	— 50 »
Du Nord..... 1906	— 100 »
De l'Oise..... 1905	— 50 »
Du Pas-de-Calais..... 1906	— 300 »
De la Seine..... 1905	— 300 »
..... 1906	— 500 »
De Seine-et-Marne..... 1906	— 200 »
De Seine-et-Oise..... 1906	— 200 »
Des Vosges..... 1906	— 100 »
De l'Yonne..... 1906	— 50 »
<hr/>	
4.100 »	
TOTAL DES SUBVENTIONS... .. Fr. <u>42.979 50</u>	

SOUSCRIPTIONS & QUÊTES

A	
MM.	
AGUILLON, avocat à la Cour de cassation.....	10
ALCAN, éditeur.....	5
ALENÇON (duc d').....	20
ALICOT (M ^{me}).....	10
AMY, notaire.....	10
ANDRÉ (M ^{me} Alfred).....	20
ANDRIEUX (M ^{me}).....	5
ANONYME.....	5
ANONYME.....	5
ASSOLLANT (M ^{me} Adrien).....	10
AUDIFFRED (M ^{me}).....	10
AUDIN DU MÉNIL (M ^{me}).....	5
AUGIER (M ^{me} la baronne).....	10
B	
BABINET, conseiller honoraire à la Cour de cassation.....	10
BACOT, agent de change.....	5
BANNEVILLE (M ^{me} de).....	5
BARBEY (M ^{me}).....	5
BARBIER (M ^{me}).....	10
BARBOUX, ancien bâtonnier.....	10
BARDOUX (M ^{me}).....	5
BAUJARD (M ^{me}).....	5
BAUME (Charles).....	5
BAVELIER (M ^{me}).....	5
BECKER (M ^{me}).....	5
BECCRET (M ^{me}).....	5
BÉJOT, agent de change.....	5
BÉJOT.....	5
BELIN frères, éditeurs.....	5
BELLAIGUE (A.).....	20
BELLET.....	20
BELLOM (M ^{me}).....	10
BENEL (M ^{me}).....	5
BERCEAU.....	5
BÉRENGER, sénateur.....	50
BÉRENGER (P.).....	5
BERGHEON (M ^{me}).....	20
BERNARD et fils.....	5
BERTHEUX (comtesse de).....	5
BERTRAND-TAILLET, notaire.....	10
BESSAND père et fils et C ^{ie} (Belle Jardinière).....	25
BÉTOAUD, ancien bâtonnier.....	10
BIEDERMANN (M ^{me}).....	10
BILLY (de).....	5
BINDING (M ^{me}).....	5
BLUMENTHAL.....	30
BOIS (G.), avocat.....	10
BOISMENU (baronne de).....	5
BOISTEL (A.).....	5
BOIVIN-CHAMPEAUX, avocat à la Cour de Cassation.....	5

MM.	
BOIVIN-CHAMPEAUX.....	5
BOMPARD.....	5
BON GÉNIE (Société anonyme le).....	10
BON MARCHÉ (Magasins du).....	50
BONNAT, membre de l'Institut.....	5
BONTOUX (M ^{me}).....	20
BOUCARD.....	5
BOUCHERON.....	10
BOUDARD (A.).....	5
BOURGEAIS.....	5
BOURSE (M ^{me}).....	5
BOUSQUET (M ^{me} Gaston de).....	10
BOUTAREL (de).....	20
BOUTHORS (M ^{me}).....	5
BOUTROUX, membre de l'Institut.....	10
BRAULT, notaire.....	5
BRAULT, agent de change.....	5
BRELAY (M ^{me}).....	5
BROCA (M ^{me} G.).....	5
BUCQUET.....	5
BUREAU.....	5
BUTTURA (M ^{me}).....	5

C	
CAHEN (M ^{me}).....	5
CAHEN D'ANVERS (M ^{me} Albert).....	10
CALARY (M ^{me} Raoul).....	10
CALMANN LÉVY (M ^{me}).....	10
CAPENDU (M ^{me}).....	5
CARETTE.....	5
CARON (M ^{me}).....	5
CARTIER (E.), ancien bâtonnier.....	5
CASIMIR-PÉRIER.....	10
CASIMIR-PÉRIER (M ^{me}).....	5
CERF (M ^{me} B.).....	10
CERJAT (M ^{me} de).....	5
CHAMBRE DES AVOUÉS A LA COUR D'APPEL.....	50
CHAMBRE SYNDICALE DES COMMIS-SAIRES-PRISEURS.....	50
CHASLIN (M ^{me}).....	10
CHAUCHAT (M ^{me} E.).....	5
CHAUDRON frères.....	5
CHEMINADE.....	5
CHÉRONNET (M ^{me}).....	5
CHEVRIER (M ^{me}).....	10
CHEVRIER (M ^{me}).....	5
CHEYSSON, inspecteur général des Ponts et Chaussées, membre de l'Institut.....	10
CLAIRAULT (M ^{me}).....	5
CLAMOND.....	5
CLAUDE-LAFONTAINE et MARTINET.....	10
COLLIN (M ^{me} Emile).....	5
COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX.....	10

MM.	
CORDELET, sénateur.....	10
CORDOEN.....	5
Costé, directeur des Magasins du Pauvre Jacques.....	5
COTELLE (M ^{me}).....	5
COTTENET, notaire.....	5
COULON (G.).....	5
COURIOT (M ^{me} Lucien).....	5
CURÉ DE LA MADELEINE (M. le).....	20
COVINOT (M ^{me}).....	5

D	
DANSAG (M ^{lle}).....	5
DANVIN, notaire.....	5
DAUCHEZ.....	5
DAVENPORT-WHEELER.....	10
DECAUVILLE, ancien sénateur.....	20
DEHOLLAIN.....	10
DELABORDE (M ^{me} L.).....	5
DELAFON, notaire.....	10
DELAPALME, notaire.....	5
DELATRE (M ^{me}).....	5
DELAVILLE LEROUX (M ^{me}).....	5
DEMACHY, SILLIÈRE et C ^{ie}	20
DEMARTIAL, conseiller à la Cour de cassation.....	10
DES-CHAMPS (M ^{me}).....	5
DESJARDINS (M ^{me}).....	5
DESPORIES (M ^{me} Fernand).....	10
DESPREZ (M ^{me} H.).....	5
DETOURBET.....	5
DEUTSCH fils (A.).....	10
DEUTSCH (M ^{me}).....	10
DEVIN (Léon), ancien bâtonnier.....	5
DOLLFUS (P.), agent de change.....	20
DOLEZON.....	5
DRAKE, député.....	20
DREYFUS (Ferdinand), membre du Conseil supérieur des prisons.....	10
DROZ (Alfred).....	5
DUBOIS (M ^{me}).....	5
DUBOIS (M ^{me}).....	10
DUCHATTEL (comte).....	20
DUCOING et LOISELLE.....	5
DUEZ (M ^{me} Léon).....	20
DUFAURE (A.), ancien député.....	5
DUFOURMANTILLE.....	5
DULUD, avoué à la Cour d'appel.....	10
DUMOUTIER.....	5
DUPERRÉ (amiral).....	5
DUPONT (M ^{me}).....	5
DURAND-JOURNET (M ^{me}).....	5

E	
EMERIQUE.....	5
ENGEL (M ^{me}).....	10
ERLANGER (M ^{me} la baronne d').....	20
ESDERS, directeur des Grands Magasins Saint-Joseph.....	5
ESPINAS.....	10
ETIENNE (M ^{me}).....	5

F	
MM.	
FANON.....	5
FEBAY (M ^{me}).....	5
FÈRE (M ^{me}).....	5
FERRY (Ch.), ancien sénateur.....	10
FERRY (M ^{me} Jules).....	10
FERTÉ (M ^{me}).....	5
FEUILLOLEY, avocat général à la Cour de cassation.....	10
FIGARO (Journal Le).....	20
FIRINO, ancien député.....	5
FIRMIN DIDOT, éditeur.....	5
FLAHAUT (M ^{me}).....	5
FLEUREAU (M ^{me}).....	5
FLIGEL (M ^{me}).....	5
FOUCHER DE CAREIL (comtesse).....	20
FOULD (Paul).....	5
FRANCK DE FERRIÈRE.....	10
FRANKLIN, conseiller honoraire à la Cour de cassation.....	20

G	
GAILLY, ancien sénateur.....	20
GALINDEZ (M ^{me}).....	5
GASTINNE-RENETTE.....	5
GAUDIN (M ^{me}).....	5
GAZETTE DES TRIBUNAUX (La).....	5
GÉRARD (baron), député.....	10
GERBIDON (M ^{lle}).....	10
GERENTE (M ^{me} Ernest).....	5
GERMAIN (M ^{me}).....	5
GIDE (M ^{me}).....	5
GILLET (M ^{me}).....	5
GINET (M ^{me}).....	10
GIRARDIN (M ^{me}).....	5
GIRAudeau, agent de change.....	5
GIZON (M ^{me}).....	5
GOBERT-MARTIN (A Réaumur).....	10
GOBLET (M ^{me} R.).....	5
GOMEL.....	10
GOULDEN (M ^{me}).....	5
GOURDAULT et FILS.....	5
GRAINVILLE (M ^{me}).....	5
GRANDJEAN (M ^{me}).....	5
GRETERIN (M ^{me}).....	5
GRIGNON (M ^{me}).....	5
GROSCLAUDE (M ^{me}).....	5
GROUVEL (M ^{me}).....	5
GUÉDON (M ^{me}).....	10
GUICHARD (M ^{me} Jules).....	10
GUICHEN (M ^{me} la comtesse de).....	5
GUILLOT (M ^{me}).....	5
GUY (M ^{me}).....	5
GUY (M ^{me}).....	10
GUYOT (M ^{me}).....	5

H	
HAMELIN (M ^{me} A.).....	5
HAMMER (M ^{me}).....	5
HARCOURT (marquis d').....	5

MM.

HAUSSONVILLE (comte d'), membre de l'Académie française..... 5

HAYEM et C^{ie}..... 10

HECHT (M^{me})..... 20

HEINE et C^{ie}..... 10

HERBERT, Secrétaire général de la Société des Mines..... 5

HERMANN (M^{me} A.)..... 5

HERRMANN (M^{me})..... 5

HEURTEAU (M^{me})..... 5

HIRSCHMANN..... 5

HOFFMANN (M^{me})..... 5

HOTTINGUER (M^{me} Philippe)..... 30

HOVELACQUE (M^{me})..... 5

HOVELACQUE (M^{me})..... 5

HUBNER (M^{me})..... 5

HUGO-ÖBERNDOEFFER..... 5

I - J

ISTEL (M^{me})..... 5

ISTEL (Isidore)..... 10

IWEINS (M^{me})..... 5

JAMES (M^{me} de)..... 5

JARNAC (M^{me} de)..... 5

JOBÉ-DUVAL..... 5

JOIN-LAMBERT..... 5

JORDAN (M^{me})..... 10

K

KAHN..... 10

KASTLER, notaire..... 5

KERHALLET (de)..... 10

KLOTZ (M^{me})..... 5

KOECHLIN (M^{me})..... 5

KRANTZ (M^{me})..... 20

L

LABBÉ (M^{me})..... 20

LABBEY et C^{ie}..... 20

LAFORGUE (M^{me})..... 10

LAMBERT-CHAMPY..... 5

LAMÉ-FLEURY (M^{me})..... 20

LANNELONGUE (M^{me})..... 5

LA PERCHE..... 5

LAPORTE..... 5

LARIVIÈRE..... 5

LAUER (M^{me})..... 5

LAURENT, notaire..... 5

LAURENT-DEGOUSSÉE (M^{me})..... 5

LAVOLLÉE (M^{me})..... 5

LAZARD frères et C^{ie}, banquiers..... 20

LECHALAS (M^{me})..... 5

LEFEBVRE (M^{me} Alphonse)..... 5

LEFEBVRE (M^{me} F.)..... 5

LEFÈBRE (Léon)..... 20

LEFERME (M^{me})..... 5

LEFOUILLON (M^{me})..... 5

LEHIDEUX, banquier..... 20

LEMÉNIL..... 5

LEQUESNE..... 10

LEROY BEAULIEU, membre de l'Institut..... 5

MM.

LEROY-DUPREY et C^{ie}, banquiers..... 5

LESBROS (M^{me})..... 5

LEVALLOIS et C^{ie}..... 5

LÉVEILLÉ (M^{me})..... 5

LEVEL (M^{me} Émile)..... 5

LÉVY (M^{me} Anatole)..... 5

LIARD, vice-recteur de l'Académie de Paris..... 20

LIONNET (M^{me})..... 5

LOGEARD (M^{me})..... 5

LOISEAU (M^{me})..... 5

LORTAT-JACOB, avoué honoraire..... 20

LOT, ancien greffier à la Cour d'appel..... 20

LOUBERS, avocat général à la Cour de cassation..... 5

LOVE (M^{me})..... 5

LOWENSTEIN frères, banquiers... 10

M

MADÉLINE..... 5

MAGIMEL..... 5

MAIGRET (comtesse de)..... 5

MALENFANT..... 5

MALLET frères, banquiers..... 40

MANCEL (M^{me})..... 10

MANNHEIM, colonel..... 10

MANSAIS..... 5

MARCHAND..... 5

MARCUARD et C^{ie}..... 10

MARESCAL (M^{me})..... 5

MARGUERIE (M^{me})..... 5

MARIX (M^{me} Edmond)..... 5

MASSON et C^{ie}, éditeurs..... 10

MAYNIEL, conseiller d'Etat..... 10

MERLIN (M^{me})..... 5

MERVILLE (M^{me})..... 5

MÉRY (M^{me})..... 5

MEUNIER..... 5

MEURINNE (M^{me} Edouard)..... 5

MEYNADIER (M^{me})..... 5

MICHELEZ, notaire..... 5

MIMÉREL, avocat au conseil d'Etat..... 20

MIR (M^{me})..... 10

MIRABAUD (M^{me} Albert)..... 10

MIRABEAU et PUERARI..... 20

MIRHAULT (M^{me})..... 10

MONACO (le Prince de)..... 20

MONOD (Henri), conseiller d'Etat..... 5

MOREAU (M^{me} Auguste)..... 5

MOREL, gouverneur du Crédit Foncier..... 25

MOREL D'ARLEUX (docteur Paul)..... 5

MOTET, docteur..... 20

MOUSTIER (marquis de)..... 10

MOUTARD-MARTIN (M^{me})..... 5

MURAT (princesse Joachim)..... 50

N

NALÈCHE (de), directeur du *Journal des Débats*..... 5

NAUD et C^{ie}..... 5

MM.

NEUFILIZE (baronne de)..... 10

NEUHAUSS..... 10

NICOLAS (M^{me})..... 10

NOAK-DOLLFUS..... 5

NOIRETERRÉ (M^{me} de)..... 10

NORDLING (de)..... 20

O

OBISSIER, docteur..... 5

OCHS (M^{me} Alphonse)..... 10

ODIER (M^{lles})..... 5

OFFICE CENTRAL des œuvres de bienfaisance..... 15

OFFROY, CUIARD et C^{ie}, banquiers..... 5

P

PAGÈS (M^{me})..... 5

PAM (M^{me})..... 5

PARIS-FRANCE (Société anonyme). 20

PARMENTIER (général)..... 10

PASCALIS (M^{me})..... 5

PASSAVANT (M^{me})..... 5

PASSEZ, avocat à la Cour de cassation..... 10

PAULIAN (Louis)..... 5

PÉAN DE SAINT-GILLES..... 5

PÉNAUD (M^{me})..... 5

PÉNICHAULT, PELLETIER et C^{ie}... 10

PÉREIRE (M^{me} Gustave)..... 10

PÉRONNE..... 5

PÉRONNE, notaire..... 5

PÉROUSE..... 5

PÉROUSE (M^{me})..... 5

PERSOZ (M^{me} Jules)..... 5

PETIBON (M^{me})..... 5

PETIT JOURNAL (le)..... 10

PETIT PARISIEN (le)..... 20

PETSCHÉ (M^{me})..... 5

PICOT (G.), membre de l'Institut 10

PIGALLE, commandant..... 5

PILLET-Will (comte)..... 10

PINGUET, notaire..... 5

PLON, Nourrit et C^{ie}..... 5

POISSON, notaire..... 10

POIX (princesse de)..... 5

POLONCEAU (M^{me})..... 10

POMÈREU (vicomte de)..... 20

PORGÈS..... 5

PORGÈS (M^{me})..... 5

POSTOLE..... 5

POTIN (Félix)..... 25

POTOCKI (comte)..... 5

POUGNET..... 10

POUILLET (M^{me})..... 10

PROPPER (M^{me})..... 5

PUAUX, ministre protestant..... 5

PULLEU (M^{me})..... 5

Q

QUESNEL (M^{me})..... 10

QUÉVREMONT (M^{me})..... 5

R

MM.

RAOUL-DUVAL (M^{me} E.)..... 5

RAVEAU (M^{me})..... 5

RAYNAL (M^{me} Léon)..... 5

REINACH (J.), député..... 5

RÉMUSAT (de)..... 10

RÉVILLON frères..... 50

REYNAUD, conseiller à la Cour de cassation..... 5

RICARD, Conseiller honoraire... 5

RICHARD (M^{me})..... 5

RICHARD (Monseigneur le cardinal), archevêque de Paris.... 20

RIDGWAY (M^{me})..... 5

RIVAILLE (M^{me})..... 5

RIVAUD (M^{me})..... 5

RIVIÈRE (Louis)..... 5

RIVIÈRE, ancien magistrat..... 10

ROBINEAU, notaire..... 5

ROCHET, agent de change..... 5

RODRIGUES (M^{me} G.)..... 5

ROSENHEIM (M^{me})..... 5

ROTHSCHILD frères, banquiers... 50

ROUSSELET (M^{me})..... 5

Roy (M^{me})..... 5

ROYER (comte de)..... 10

RURFF..... 5

RUPELLE (comte de la)..... 5

S

SABATIER (M^{me})..... 50

SAINTE-JOSEPH (baron de)..... 5

SAINTE-QUENTIN (comte de), sénateur..... 5

SALATHÉE-DIETZ (M^{me})..... 5

SALEMPELS (M^{me} de)..... 5

SALOMON (M^{me})..... 5

SALVERTE (cointesse de)..... 5

SANCHEZ (M^{me})..... 5

SANCY (baron de)..... 10

SANTOS-SUAREZ..... 5

SAPIEHA..... 5

SAUTAI (M^{me})..... 5

SAUTTER (M^{me} G.)..... 5

SAUTTER (Louis)..... 5

SAUVAGE (M^{lle} R.)..... 5

SAY (M^{me} Léon)..... 20

SCHÉRER (M^{lle})..... 20

SCHICKLER (baron F. de)..... 10

SCHMERBER (M^{me})..... 5

SCHMIDT (M. et M^{me})..... 10

SCHMIT..... 5

SMITH..... 10

SCHNEIDER et C^{ie}..... 20

SCHWEING et JEITELS SOHN..... 5

SÉBLINE, sénateur..... 5

SÉE (M^{me} Jacques)..... 5

SÉE (M^{me} Marc)..... 5

SELIGMANN, agent de change honoraire..... 5

SELIGMANN frères, banquiers... 10

SELIGMANN..... 20

SERMENSAU (M^{me})..... 5

MM.		V	
SEYDOUX (M ^{me} Alfred).....	5	VALBREUZE (de).....	10
SILHOL, ancien sénateur.....	20	VALLIERE (M ^{me} de).....	5
SIMON.....	5	VALLOT.....	5
SIZERANNE (comte de la).....	10	VAZ-VIEIRA (M ^{me}).....	20
SMITH (M ^{me}).....	10	VELTEN, sénateur.....	10
SOUBIES (M ^{me}).....	5	VERNES (A.), banquier.....	20
SOUVESTRE (A.).....	5	VEYRAC, agent de change.....	20
SPANDOW (M ^{me}).....	5	VIEFVILLE (de), président à la	
SULZBACH, banquier.....	20	Cour d'appel.....	10
T		VILMORIN (M ^{me} de).....	5
TAUB.....	10	VILMORIN-ANDRIEUX.....	20
TEMPS (journal le).....	20	VINCENT (M ^{lle}).....	5
THÉVIN.....	5	VINCENT-PONNIER.....	5
THULÉ (docteur).....	25	W	
THUREAU (G.), avocat.....	10	WADDINGTON, sénateur.....	10
TILLY (M ^{me} du).....	5	WEIL (M ^{me} Henriette).....	5
TOUBEAU (M ^{me}).....	5	WELLES (M ^{me}).....	5
TOURNEL (M ^{me}).....	5	WEYHER (M ^{me}).....	10
TOUR-ÉILLER, avoué à la Cour		WEYHER (M ^{lle}).....	5
d'appel.....	5	WINTER (David).....	5
TRAPIER.....	5	WITT (M ^{me} de).....	5
TRUBERT.....	5	WORMS et C ^{ie} , banquiers.....	20
U		WORTH.....	20
ULLMANN (M ^{me}).....	5		
Uzés (duchesse d').....	5		

Souscriptions au-dessous de 5 francs..... 757 fr. 50